IMT Nuremberg Archives

H – 5164

International Court of Justice

H5164 - 0002

R E Q U I S I T O I R E DE LA F R A N C E

-:-:-:-

M. Charles DUBOST

ADJOINT AU DELEGUE DU GOUVERNEMENT

PRES LE TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

DES GRANDS CRIMINELS DE GUERRE

-:-:-:-:-:-:-

H5164 - 0003

E R R A T A : Partie C.

C - Page I - Ligne 2, lire:

leur rappel

C.- page 6 - Ligne I, lire :

Ma is limitons nous.

C.- Page 6 - Ligne I6 - lire:

qui ne nous permettrait

C.- Page I2 - Ligne 3 - Lire:

et c'est SCHACHT

C.- Page I6 - Ligne I, lire :

von BLOMBERG

C.- Page I6 - Ligne I0 - Lire:

de toute puissance. On

C.- Page I8- Ligne 3 - lire:

assurer au peuple allemand

C.- Page 2I - Ligne 5 - lire:

il l'apaisera

C.- Page 25 - Ligne 2 - Lire:

Kaltenbrunner.

H5164 - 0004

8074

CC/SC

E R R A T A : parties CC, D, E

C C Page I - ligne 23, lire :

d'une manière essentielle à la préparation militaire et économique.

Page II - ligne 2, lire :

du 30 Mai I932

Page I7 - ligne I3, lire :

il y avait six milliards de traites

Page I7 - ligne I4, lire :

de la Reichsbank et six milliards à escompter dont trois milliards à brève échéance.

page I9 - ligne 3, lire :

par sa présente confiance dans l'Allemagne

D Page 2 - lignes 22 et 23, lire :

et Frank que, pièces de l'appareil,

Page 2 - ligne 29, lire :

le maire d'Oranienburg

Page 4 - ligne 7, lire :

pour le meilleur ou pour le pire.

Page 6 - ligne I9, lire :

est déterminée

ligne 25, lire :

BOSSUET

E Page I - ligne 3, lire :

monstrueux, sans précédent,

Page 2 - ligne 2, lire :

ceux qui ne furent que des bourreaux

ligne 5, lire :

HOESS

H5164 – 0005

E R R A T U M

(F... CC - I7)

8 ème ligne : au lieu de "pour empêcher le contrôle du volume en circulation par le rendement de l'impôt..... "

lire :

" aucun recours n'était possible c...tre les cosignataires."

-:-:-:-:-:-

H5164 - 0006

REQUISITOIRE DE LA FRANCE

II.- RESPONSABILITE PERSONNELLE DES ACCUSES

C.I - A. A la lumière des droits internes

C.6 - B. Nécessité d'une vue synthétique des faits.

C.9 - 1. les actes des accusés sont les éléments d'un plan politique criminel.

C.2I- 2. la coordination des différents services à la tête desquels étaient ces hommes implique une étroite coopération entre eux pour la réalisation de leur politique criminelle.

C.29- 3. ils doivent être jugés en fonction de cette politique criminelle.

C. Le crime est celui de l'Empire allemand.

D. Tous les accusés ont concouru à le commettre.

III.-ATROCITE DU CRIME

IV.- CONCLUSION

ANNEXE AU REQUISITOIRE: Mémoire de M.GERTHOFFER en ce qui concerne l'accusé SCHACHT.

-:-:-:-:-:-:-

H5164 - 0007

Tels sont les faits exposés par la Délégation Française. Le rappel était nécessaire pour témoigner de nos apports à ce procès. Mais nous n'entendons pas disjoindre notre oeuvre de l'ensemble tel qu'il résulte des exposés des trois autres délégations et des débats. C'est en nous fondant sur cet ensemble que nous allons poursuivre notre réquisitoire et examiner la responsabilité personnelle des accusés.

-:-:-:-

Pris un à un, les faits dont ils sont responsables se ramènent à des meurtres à des vols qualifiés et autres offenses graves contre les personnes et les biens qui sont toujours châtiés dans tous les pays civilisés. M. de MANTON l'a déjà montré dans son discours introductif.

Les accusés n'ont pas matériellement commis ces crimes, ils se sont contentés de les ordonner. Ils sont donc des complices, au sens technique du mot dans notre droit français. A quelques différences de forme près, dans la plupart des pays les auteurs des offenses graves et ceux qui s'en sont fait les complices sont punis de la peine de mort ou de peines

H5164 - 0008

très sévères, travaux forcés, réclusion. Telle est la coutume anglo-saxonne. Cela résulte aussi en France de l'application des articles 221 et suivants, 379 et suivants, 59 et suivants du Code Pénal français. L'article 211 du code pénal allemand punit en Allemagne l'assassinat, l'article 212 le meurtre, les articles 223 à 226 les tortures, l'article 229 l'empoisonnement et le meurtre par les gaz, l'article 234 la mise en esclavage, la réduction en servage, l'incorporation en vue d'un service militaire à l'étranger, Les articles 242 et 243 les vols et pillages, l'article 130 la provocation de la population à la violence. Le cas des complices et des co-auteurs est prévu par les articles 47 et 49.

Des dispositions analogues existent dans la législation soviétique.

H5164-0009

Que dirigeants du Reich, complices du Führer, ces hommes soient tous responsables des crimes commis sous leur règne, que devant la conscience universelle leur responsabilité soit plus lourde que celle des simples exécutants, deux accusés : FRANK et Von SCHIRACH l'ont reconnu : FRANK a dit :

H5164-0010

"Je n'ai jamais créé de camps d'extermination
"de Juifs. Je n'ai jamais non plus favorisé
"l'existence de ces camps, mais si Adolf
"HITLER a chargé son peuple de cette res-
"ponsabilité effroyable, cette responsabi-
"lité m'incombe à moi aussi, car nous avons
"mené la lutte contre les Juifs pendant des
"années, nous avons fait toutes sortes de
"déclarations contre eux..."

et ces derniers mots de FRANK condamnent, avec lui, tous ceux qui en Allemagne ou ailleurs poursuivirent la campagne d'excitation contre les Juifs.

Retenons encore la réponse de FRANK à la question que lui posa son défenseur sur les charges relevées par l'acte d'accusation. Elle vaut contre tous les accusés, et davantage encore contre ceux qui furent plus près d'HITLER que lui :

"En ce qui concerne ces charges je dirai
"simplement ceci : je prie le Tribunal de
"décider de l'étendue de ma culpabilité à
"la fin de ces débats, mais je voudrais
"dire personnellement que à la suite de tout
"ce que j'ai vu au cours de ces cinq mois
"de procès, ce qui m'a permis de me faire
"une vue d'ensemble sur tout ce qui a été
"commis d'horrible, j'ai le sentiment d'une
"culpabilité profonde en moi...."

Von SCHIRACH a dit de son côté :

H5164 - 0011

"Voici ma faute dont je réponds devant Dieu
"et devant le peuple allemand. J'ai élevé
"notre jeunesse pour un homme que pendant
"de longues et de longues années j'ai con-
"sidéré comme le chef de notre pays. J'ai
"formé pour lui une jeunesse qui le voyait
"comme je le voyais moi-même. C'est ma fau-
"te d'avoir élevé cette jeunesse pour un
"homme qui a été un meurtrier, qui a tué
"des millions de gens...
"Tout Allemand qui, après AUSCHWITZ en res-
"te encore à la politique raciale est cou-
"pable... Voilà ce que je considère comme
"de mon devoir de dire".

De tels cris de conscience furent rares au cours de ce procès, et bien plus souvent, copiant la vanité ergoteuse de GOERING, les accusés tentèrent de se justifier au nom d'un néo-machiavélisme politique qui affranchirait les chefs d'Etat de toute responsabilité personnelle. Constatons seulement que rien de tel n'est écrit nulle part dans les lois d'aucun pays civilisé et qu'au contraire les actes arbitraires ou attentatoires à la liberté individuelle, aux droits civiques ou à la constitution sont d'autant plus sévèrement punis qu'ils ont été commis par un fonctionnaire public, un préposé du gouvernement de rang plus élevé, et que la peine la plus forte frappe les ministres eux-mêmes (art. 114 et 115 du Code Pénal Français).

.../...

H5164 - 0012

.....

Mais limitons-nous sur ce point. Notre seul dessein est de rappeler que les principaux faits rapportés contre les accusés peuvent être analysés séparément comme des violations des lois pénales de l'un quelconque des droits positifs internes de tous les pays civilisés ou encore de ce droit commun international déjà dégagé par M. de MENTHON et qui a été proposé ici comme racine de la coutume internationale, qu'ainsi le châtiment de chacun de ces faits n'est pas sans fondement, qu'au contraire à s'en tenir à cette première vue analytique les peines les plus graves sont déjà encourues.

Il est cependant nécessaire d'aller au-delà, car bien qu'elle n'omette aucun fait coupable en tant que tel, l'analyse de la responsabilité des accusés, à la lumière des lois internes n'est qu'une première approximation qui ne nous permettrait de poursuivre les accusés que comme complices et non comme auteurs principaux. Et il nous tarde de démontrer qu'ils furent bien les principaux coupables.

Nous espérons y parvenir en développant les trois propositions suivantes :

I°) les actes des accusés sont les éléments d'un plan politique criminel.

...../

H5164 – 0013

.....

2°) La coordination des différents services à la tête desquels étaient ces hommes implique une étroite coopération entre eux pour la réalisation de leur politique criminelle.

3°) Ils doivent être jugés en fonction de cette politique criminelle

..... /

(voir page C 9)

H5164 - 0014

LES ACTES DES ACCUSES SONT LES ELEMENTS D'UN PLAN POLITIQUE CRIMINEL.

Les accusés ont exercé des activités fort différentes. Politiciens, diplomates, militaires, marins, économistes, financiers, juristes publicistes ou propagandistes ils représentent presque toutes les formes de l'activité libérale. Sans hésiter cependant l'on reconnaît le lien qui les unit. Tous ont mis le meilleur -ou le pire d'eux-mêmes au service de l'Etat Hitlérien. Ils représentent dans une certaine mesure le cerveau de cet Etat. A eux seuls ils ne l'étaient pas tout entier. Néanmoins il ne fait de doute pour personne qu'ils en étaient un fragment considérable. Ils ont conçu la politique de cet Etat. Ils ont voulu que leur pensée devienne action et tous à des degrés à peine différents ils ont concouru à sa réalisation. Cela est vrai qu'il s'agisse de HESS, de GOERING, politiciens de métier qui avouent n'avoir jamais exercé d'autre profession que celle d'agitateur ou d'homme d'Etat, de RIBBENTROP, de NEURATH, de PAPEN, les diplomates du régime, de KEITEL, de JODL, de DOENITZ ou de RAEDER

.../...

H5164 - 0015

les militaires, de ROSENBERG, de STREICHER, de FRANK, de FRICK les penseurs (mais peut-on leur donner ce nom) de l'idéologie du système, de SCHACHT, de FUNK, les financiers sans lesquels le régime eut fait faillite et croulé sous l'inflation avant que de réarmer, des juristes comme FRANK, des publicistes et propagandistes comme FRITSCHE et STREICHER encore, dévoués à la diffusion de la pensée commune, des techniciens comme SPEER ou SAUCKEL sans lesquels la pensée n'eut jamais pu être développée en action comme elle l'a été, des policiers comme KALTENBRUNNER, qui par la terreur soumirent les esprits, ou tout simplement des Gauleiters comme SEYSS-INQUART, SCHIRACH, ou SAUCKEL encore, administrateurs, fonctionnaires d'autorité en même temps que politiciens, qui façonnaient dans le concret la politique commune conçue par l'ensemble de l'appareil de l'Etat et du parti.

Je sais bien que l'ombre des absents plane sur cet appareil et les accusés d'aujourd'hui, nous le rappellent sans cesse. "HITLER a voulu, HIMMLER, a voulu BORMANN, a voulu disent-ils. Je n'ai "fait qu'-

.../...

H5164-0016

obéir" et leurs défenseurs de surenchérir. HITLER tyran prodigieux, illuminé, imposant sa volonté avec une puissance magnétique irrésistible. Cela est trop simple. Cela est trop sommaire. Il n'est point d'homme imperméable aux suggestions, aux insinuations, aux influences et HITLER pas plus qu'un autre homme n'échappa à cette loi. Nous en avons un témoignage irrécusable par tout ce que ces débats nous ont laissé deviner des luttes d'influences qui se sont déroulées dans l'entourage du "grand homme". Perfides, sournoises, cheminaient les calomnies, les intrigues qui à certains moments des débats nous faisaient penser aux petites cours de la Renaissance italienne. Tout y était jusqu'au meurtre . N'est-ce pas ainsi que GOERING, avant de tomber lui-même en disgrâce, se débarrassa de ROEHM et d'ERNST qui n'avaient pas conspiré contre leur maître, mais contre lui, nous a dit GISEVIUS. Tant d'imagination, tant de persévérance pour le mal, mais aussi une telle efficacité nous montrent qu'HITLER n'était pas insensible à l'action et aux intrigues de son entourage. Que ces intrigues

.../...

H5164 - 0017

ne se sont-elles exercées pour le bien ! Mais de l'accessibilité d'HITLER aux influences, nous avons un témoignage direct et c'est SCHACHT qui nous le donne, mettant en cause par delà ces hommes les foules allemandes dont tous avaient travaillé à fausser le jugement et à exciter les passions malsaines.

SCHACHT n'a-t-il pas dit de HITLER à l'audience :

> "Je crois qu'à l'origine il n'avait pas
> "que de mauvaises tendances, sans aucun
> "doute il croyait vouloir le bien, mais
> "peu à peu il devint la victime du charme
> "qu'il exerçait sur les foules, car celui
> "qui commence à séduire la foule est en
> "fin de compte séduit par elle, de telle
> "sorte que cette relation entre chef et dis-
> "ciple contribua à l'entraîner sur le che-
> "min erroné des instincts de la foule, ce que
> "devraient chercher à éviter tous les chefs
> "politiques."

Quelle fut donc la grande pensée de tous ?

Indiscutablement celle de la conquête de l'espace vital par tous les moyens, même les plus criminels.

A une époque où l'Allemagne est encore désarmée, où la prudence s'impose, SCHACHT qui est aux côtés d'HITLER demande des colonies, nous nous souvenons du témoignage d'HIRSCHFELD, mais il dissimule, il masque en partie la grande pensée de l'appareil d'Etat auquel il appartient et cette pensée, nous serions moins à l'aise pour la dénoncer sans la décon-

.../...

H5164 - 0018

certante naïveté du "grand homme" qui avait dix ans plus tôt révélé au monde tous ses plans de bataille.

"MEIN KAMPF"(texte français)

(extrait page 641)

"Le peuple allemand ne saurait envisager son "avenir qu'en tant que puissance mondiale. "Durant près de deux mille ans, la gestion "des intérêts de notre peuple, comme nous "devons appeler notre plus ou moins heureu- "se activité politique extérieure, faisait "partie intégrante de l'histoire mondiale. "Nous mêmes en avons été témoins : car la "gigantesque lutte des peuples de 1914 à "1918 n'était autre chose que la lutte du "peuple allemand pour son existence sur le "globe terrestre, nous qualifions nous-mêmes "cet évènement de guerre mondiale.

" Le peuple allemand s'engagea dans ce com- "bat comme une soi-disant puissance mondiale. "Je dis "soi-disant" car, en réalité, il n'en "était pas une. Si, en 1914, il y avait eu "un rapport différent entre la superficie de "son territoire et le chiffre de sa popula- "tion, l'Allemagne aurait réellement été une "puissance mondiale et la guerre abstraction "faite des autres facteurs, aurait pu avoir "une issue favorable..."

(extrait page 647)

" Je dirais plutôt ceci : la prétention "de rétablir les frontières de 1914 est une "insanité politique par ses proportions et "ses conséquences, qui la révèlent comme un "véritable crime, soit dit sans compter que "les frontières du Reich, en 1914 n'étaient "rien moins que logiques. En réalité, elles "ne groupaient pas tous les hommes de natio- "nalité allemande et elles n'étaient pas "non plus rationnelles au point de vue stra- "tégique. Elles n'étaient pas le résultat "d'une action politique réfléchie, mais bien "des frontières provisoires, au cours d'une "lutte nullement close, elles étaient même "en partie, le résultat des jeux du hasard..."

H5164 - 0019

(extrait page 649)

"Les frontières de l'année 1914 sont sans
"aucune valeur pour l'avenir de la nation
"allemande. Elles ne constituaient ni la
"sauvegarde du passé, ni une force pour l'a-
"venir. Par elles le peuple allemand ne

H5164 - 0020

"pourra ni garder son unité intérieure ni
"assurer sa subsistance. Considérées du point
"de vue militaire ces frontières n'apparais-
"sent ni bien choisies ni même seulement ras-
"surantes, et enfin elles ne peuvent améliio-
"rer la situation dans laquelle nous nous
"trouvons actuellement par rapport aux au-
"tres puissances mondiales, ou pour mieux
"dire par rapport aux vraies puissances mon-
"diales.

(extrait page 650)

"Par contre, nous autres nationaux-socialis-
"tes nous devons nous en tenir d'une façon
"inébranlable au but de notre politique ex-
"térieure : assurer au peuple allemand le
"territoire qui lui revient en ce monde. Et
"cette action est la seule qui devant Dieu
"et notre postérité allemande, justifie de
"faire couler le sang : devant Dieu, pour
"autant que nous avons été mis sur cette ter
"re pour y gagner notre pain quotidien au
"prix d'un perpétuel combat,en créatures
"à qui rien n'a été donné sans contre partie
"et qui ne devront leur situation de maî-
"tres de la terre qu'à l'intelligence et au
"courage avec lesquels ils sauront la con-
"quérir et la conserver, devant notre pos-
"térité allemande , pour autant que l'on ne
"versera pas le sang d'un seul citoyen al-
"lemand sans donner à l'Allemagne future
"des milliers de nouveaux citoyens. Le ter-
"ritoire sur lequel les vigoureux enfants
"des générations de paysans allemands pour-
"ront un jour se multiplier, justifiera le
"sacrifice de nos enfants et absoudra les
"hommes d'Etat responsables, même persécu-
"tés par leur génération, du sang versé et
"du sacrifice imposé à notre peuple.

(extrait page 687)

"Un Etat qui, à une époque de contamination
"des races, veille jalousement à la conser-
"vation des meilleurs éléments de la sienne,
"doit devenir un jour le maître de la ter-
"re..."

.../...

H5164 - 0021

(extrait page 135)

"Une race plus forte chassera les races
"faibles car la ruée finale vers la vie
"brisera les entraves ridicules d'une pré-
"tendue humanité individualiste, pour faire
"place à l'humanité selon la nature qui anéa-
"antit les faibles pour donner leur place
"aux forts...."

Mon Combat p. 135

Et puis la force de l'appareil de l'Etat et du Parti s'accrut. L'armée reformée clandestinement fut bientôt assez puissante pour permettre à l'Allemagne de réarmer ouvertement. Qui en ce temps oserait interrompre le développement monstrueux de ce matérialisme biologique ? HITLER précisa sa pensée en petit comité et ce ne sont pas tous des Nazis, ceux qui recueillirent ses propos. Eclairés sur les desseins du maître, ils resteront cependant à ses côtés et cela les condamne. N'est-ce pas RAEDER ?

"Il ne s'agit pas de conquérir des popu-
"lations, mais de conquérir des territoi-
"res aptes à être cultivés..."

Conférence de HITLER avec :
Von BLOMBERG, Von FRITSCH, RAEDER
le 5 / 11 / 37

"L'expansion ne saurait se réaliser qu'en
"brisant des existences et en prenant des
"risques..."

même conférence.

.../...
-C.15)

H5164 – 0022

Après la disgrâce de von FRITSCH, de von BLOMBERG KEITEL, JODL, choisis pour leur servilité au régime, eurent en mains un solide outil de guerre. A la veille du conflit, HITLER rappela sa pensée :

"Les circonstances doivent être adaptées aux "buts à atteindre. Celà est impossible sans "l'invasion d'Etats étrangers ou l'attaque "des biens étrangers.

"L'espace vital proportionnel à la grandeur "de l'Etat est la base de toute puissance. On "peut refuser pour un temps de considérer le "problème, mais il doit être résolu à la fin "d'une façon ou de l'autre. Le choix est : "ou progrès ou déclin. Dans quinze ou vingt "ans nous serons forcés de trouver une solu-"tion. Aucun homme d'état allemand ne pour-"ra éviter cette question plus longtemps.

" Nous sommes actuellement dans un état "de ferveur patriotique qui est partagé par "deux autres nations : l'Italie et le Japon.

" La période qui s'étend derrière nous a "été bien utilisée. Toutes les mesures ont "été prises de façon concrête en harmonie "avec nos buts.

" Après six ans la situation est aujourd'hui la suivante :

" L'unité nationale politique des Allemands "a été réalisée si l'on excepte quelques "points de détail. Les succès ultérieurs ne "peuvent pas être atteints sans verser le "sang.

.../...

H5164 - 0023

"Dantzig n'est nullement un sujet de dis-
"pute. C'est une question d'expansion de
"notre espace vital à l'Est et d'assurance
"de notre ravitaillement alimentaire.
"....
" La population des territoires non-al-
"lemands n'effectuera pas de service mili-
"taire, sera disponible comme source de
"main d'oeuvre.
" Le problème Polonais est inséparable
"d'un conflit à l'Ouest."

Extrait du Procès-verbal d'une conférence tenue le 23 Mai 1939 à la Chancellerie du Reich, en présence de HITLER, GOERING, RAEDER, KEITEL et autres .- Doc. L.79 Exhibit U.S.A. 27).

Et la guerre vint, qui en quelques mois laissa croire à toute l'Allemagne que sa force était irrésistible et qu'elle pouvait partir à la conquête du monde. Tout ce qu'impliquait de cruel, de monstrueux la phrase d'HITLER :

.../...

H5164 - 0024

"Nous devons nous tenir d'une façon inébranlable au but de notre politique extérieure: assurer au peuple allemand le territoire qui lui revient en ce monde. Et cette action est la seule qui devant Dieu et notre postérité allemande justifie de faire couler le sang..."

fut développé :

"Nous prétendons avoir été obligés d'occuper d'administrer, etc... Personne ne comprendra qu'il s'agit d'un établissement définitif. Cela ne nous empêchera pas de prendre les mesures nécessaires : fusillades, transplantation... etc"

Conférence d'HITLER sur les territoires de l'Est le 16/7/41 -(L. 221.)

"La guerre des partisans aura un avantage pour nous . Elle nous permettra d'extirper tous ceux qui s'opposent à nous..."

(même conférence L.221.)

Le même thème fut repris et proclamé cyniquement par les porte paroles de l'Etat.

Ce procès vous en a apporté les échos :

"Ce que les nations de sang positif peuvent nous offrir, nous le prendrons, le cas échéant en enlevant leurs enfants pour les élever parmi nous" (Discours d'HIMMLER) ("PS. 1919)

"que les nations vivent en prospérité ou crèvent de faim ne m'intéresse qu'autant que nous nous en servons comme esclaves pour notre civilisation."

(même discours)

.../...

H5164 - 0025

"que 10.000 femmes russes succombent d'é-
"puisement en creusant un fossé antichar,
"cela ne m'intéresse que dans la mesure où
"le fossé antichar est terminé pour l'Al-
"lemagne. "

(même discours)

"Lorsque quelqu'un vient me dire "Je ne
"peux creuser le fossé antichar avec fem-
"mes et enfants, c'est inhumain, cela les
"tuerait", je réponds vous êtes un assas-
"sin de votre propre sang puisque si ce fos-
"sé n'est pas terminé des soldats allemands
"tomberont et ceux-ci sont les fils de mè-
"res allemandes."

(même discours)

et à propos de l'extermination des Juifs :

"Nous avons exterminé un microbe. Nous ne
"désirions pas être contaminés et en mourir.
"Nous avons accompli ce devoir par amour de
"notre peuple. Notre esprit, notre caractè-
"re n'en ont pas souffert."

(même discours)

H5164-0026

CONQUETE DE L'ESPACE VITAL, C'EST-A-DIRE DES TERRITOIRES VIDÉS DE LEUR POPULATION PAR TOUS LES MOYENS Y COMPRIS L'EXTERMINATION VOILA LA GRANDE IDEE DU PARTI, DU REGIME DE L'ETAT ET DONC DE CES HOMMES QUI SONT A LA TETE DES PRINCIPAUX APPAREILS DE L'ETAT ET DU PARTI.

Voilà la grande idée au service de laquelle ils se sont unis, pour laquelle ils ont travaillé. Pour la réaliser, tous les moyens leur ont été bons, violation des traités, invasions et asservissement en pleine paix de voisins faibles et pacifiques, guerres d'agression, guerres totales avec tout ce que le mot implique d'atroce. Ils y ont spirituellement et matériellement participé, GOERING, RIBBENTROP l'ont cyniquement avoué et les généraux, les amiraux ont poussé de toutes leurs forces.

SPEER exploitait jusqu'à l'inanition et la mort la main-d'oeuvre que SAUCKEL, KALTENBRUNNER, les Gauleiters, les Généraux recrutaient pour lui. KALTENBRUNNER exploitait les chambres à gaz que FRICK, SCHIRACH, SEYSS-INQUART, FRANK, JODL, KEITEL et les autres pourvoyaient de victimes. Mais ces chambres à gaz avaient été rendues possibles elles-mêmes parce qu'une idéologie politique favorable avait été développée et là, intriquées les unes aux autres, vous trouvez les responsabilités de tous, de GOERING, HESS, ROSENBERG, STREICHER, FRICK, FRANK, FRITSCHE, jusqu'à SCHACHT lui-même, jusqu'au philosémite SCHACHT. N'a-t-il pas dit à HIRSCHFELD

> " Je veux la grandeur de l'Allemagne et pour la
> " faire je suis prêt à faire alliance avec le
> " diable lui-même."

H5164 - 0027

Cette alliance, il l'a faite, avec le diable et l'enfer.....jusqu'à PAPEN qui voit abattre autour de lui ses secrétaires, ses amis, et qui continue d'accepter des missions officielles à ANKARA, à VIENNE, parce que, croit-il, servant Hitler il l'apaise.

Et tous ne sont pas là, il y a les morts et il y a les vivants, par exemple ces industriels qui exploitèrent la main-d'oeuvre des pays asservis après avoir porté au pouvoir HITLER et son régime en fournissant l'argent sans lequel rien n'eut été fait, qui les portèrent au pouvoir par fanatisme nationaliste autant que parce qu'ils attendaient du nazisme la sauvegarde de leurs privilèges.

Tout se tenait, tout était indissolublement uni, car la politique totalitaire, la guerre totale, préparation et conduite du plan d'extermination des peuples pour la conquête de l'espace impliquent une coordination, une liaison étroite entre tous les appareils du pouvoir: police et Armée - Affaires Etrangères- et Police et Armée - Justice et Police - Economie et Justice - Universités et Propagande et Police.
et nous voici parvenus à la deuxième proposition dont nous devons vous apporter la démonstration.

LA COORDINATION DES DIFFERENTS SERVICES A LA TETE DESQUELS ETAIENT CES HOMMES IMPLIQUE UNE ETROITE COOPERATION ENTRE EUX.

La défense s'efforce d'établir des cloisons étanches entre les différents éléments de l'Etat allemand.

H5164 - 0028

A l'en croire il y aurait parallélisme sans lien horizontal, entre les différents appareils de l'Etat et du Parti, entre les administrations des ministères, entre les organisations national-socialistes. Ce ne serait qu'au sommet, en la personne du chef, que la liaison serait réalisée. Selon la défense, le principe qui domine la structure allemande serait celui de l'union personnelle et non celui de la coordination et de la coopération.

Cela est faux - Cela est contraire aux principes de l'Etat nazi, aux nécessités d'un Etat où toutes les forces sont tendues vers le même but et à la réalité même de la vie allemande, telle qu'elle résulte des débats.

Selon la conception national-socialiste le parti doit remplacer la démocratie. Le parti est l'expression politique de la nation qui se réalise dans l'action politique de l'Etat, traduite par l'activité de ses administrations. La loi du Ier Décembre 1933, pour assurer l'unité du parti et de l'Etat proclame le parti support exclusif de l'idée étatique et unit indissolublement le parti et l'Etat.

Au congrès du Parti en 1934 Hitler dit:

" Ce n'est pas l'Etat qui nous a créés, c'est
" nous qui nous créons l'Etat. Peut-être sem-
"blons-nous être pour les uns Parti, pour les
" autres une organisation, pour d'autres encore
" quelque chose de différent, mais en vérité
" nous sommes ce que nous sommes."

Le but poursuivi par le parti consiste donc à obtenir une union toujours plus complète entre l'Etat et le Parti. Ainsi s'explique la législation qui exige que le

...../..

H5164-0029

chef de la Chancellerie du parti soit entendu dans la nomination de hauts fonctionnaires, qui incorpore les chefs du parti dans l'administration municipale, intègre les SS dans la police et assimile les SS aux policiers, qui fait de la direction de la jeunesse hitlérienne un service d'Etat, qui intègre la direction des services du parti à l'étranger dans les services du ministère des Affaires Etrangères, qui fond de plus en plus les militaires du parti et ceux de l'armée. Le journal de marche du Général Von BRODOWSKY que nous avons déposé au Tribunal montre que cette fusion était réalisée au moment du débarquement en France. HITLER maintiendra cependant toujours le système parallèle des organisations de l'Etat et du parti. C'est qu'elles se contrôlent et se surveillent réciproquement. Mais il obligera les deux parties à coopérer étroitement l'une avec l'autre pour être certain de l'efficacité du contrôle.

D'autre part, sauf HESS, tous les accusés représentent des services de l'Etat. Ils ne peuvent se retrancher derrière la toute puissance du parti puisque parti et Etat se partageaient la puissance. Le parti exprime une doctrine qui doit diriger l'action de l'Etat, mais réciproquement, par son action l'Etat fait évoluer la doctrine du parti. De nombreux points du programme du parti du 24 Février 1920 ne furent jamais réalisés et tombèrent totalement dans l'oubli après une certaine expérience du pouvoir. Les revenus autres que ceux du travail ne furent pas abolis (point II), les trusts ne furent pas étatisés (point I3), la réforme foncière ne fut point faite dans le sens

...../..

H5164-0030

du I7éme point (I), l'interêt foncier, la spéculation sur les terrains subsistèrent.

En définitive toute la vie allemande fut soumise à une résultante des forces de l'Etat et du parti. Tous les services de l'Etat , tous ceux du parti concoururent à en créer les composantes.

Les exemples abondant et dans tous les services de l'Etat.

Prenons les Affaires Etrangères, C'est l'un des appareils de l'Etat, qui, dans la conception orthodoxe devrait rester le plus à l'écart de toute doctrine politique. Dans l'Allemagne nazie il en va autrement. En vue de l'extermination des Juifs lespostes à l'étranger collaborent avec le RSHA par l'intermédiaire de la Wilhelmstrasse, les documents RF I206, I220, I502, I2I0 et USA 433 en témoignent. Les fonctionnaires de la Wilhelmstrasse doivent conseiller la police militaire et la police secrète d'Etat (document RF I06I). C'est BEST, représentant de RIBBENTROP au Danemark qui transmet l'ordre de la déportation des Juifs au chef de la police allemande: MILDNER (document RF I503). Le document RF I50I montre RIBBENTROP justifiant aux yeux de MUSSOLINI l'antisémitisme et demandant la coopération italienne.

(I)- Ce programme, connu sous le nom de programme des 25 points fut rédigé par HITLER, DREXLER et FEDER et lu le 24 février I920 à la brasserie HOFBRAU. C'était le programme du parti ouvrier allemand.

H5164-0031

Dans toutes les mesures terroristes contre les élites on trouve mêlés RIBBENTROP, KALTENBRUNNER, -SD et Wilhelmstrasse sont encore mêlés dans l'organisation de l'attentat contre le poste émetteur de GLEIWITZ afin de fournir le prétexte de l'agression polonaise. Le rapport de l'administration militaire allemande sur le pillage des oeuvres d'art en France incrimine à la fois l'Etat-Major spécial ROSENBERG et l'Ambassade d'Allemagne à Paris (document RF I505). La Wilhelmstrasse et l'armée sont mêlés à la police dans la question des otages, des représailles et des déportations. Les exemples pourraient être multipliés. Nous ne prétendons pas épuiser la question mais seulement illustrer une opinion

Examinons maintenant l'activité des organisations ROSENBERG. ROSENBERG de par ses fonctions, coordonne déjà plusieurs branches de l'Etat allemand. Son service de politique étrangère a été incorporé dans le ministère des Affaires Etrangères. En outre, il est philosophe du régime, ministre pour les territoires de l'Est et chef de l'Etat-Major spécial chargé des oeuvres d'art. Le SD et la police secrète travaillent en liaison avec lui (documents L.I88 et 946 PS)

La même liaison, la même coordination doit être notée au sein de l'appareil d'Etat en ce qui concerne le travail forcé. Tous les ministres et tous les fonctionnaires supérieurs d'autorité, comme les gauleiters y sont impliqués, soit qu'ils aient conçu ou préparé l'opération ou plus simplement, y aient prêté main-forte, soient qu'ils en aient été bénéficiaires.

...../..

H5164 - 0032

Nous nous souvenons des réunions interministériel les de Berlin à ce sujet et de la conférence entre SAUCKEL, KALTENBRUNNER, SPEER, FUNK et les représentants de l'OKW qui fait l'objet du document PS 3819, de la réunion de Paris présidée par SAUCKEL à laquelle les représentants de l'armée, de la police, de l'ambassade prirent part (document RF 1517)

L'économie n'est pas plus indépendante. Il y a, durant la guerre, sous FUNK, coopération étroite entre les services économiques et administratifs de l'armée et ceux de l'économie (document RF 3bis).Le ministère de l'économie fait appel à la police pour développer desplans de germanisation économique (document RF 803 et 814). Le Ministère des Finances subventionne les SS pour procéder à des recherches scientifiques sur des internés, sujets involontaires d'expériences (D. 002 PS) Bien avant la guerre et sous SCHACHT lesmêmes liens, secrets d'abord, publics ensuite et beaucoup plus serrés qu'en aucun autre pays du monde, unissent la politique, les finances, l'économie à l'armée, SCHACHT dans un discours du 29 Novembre 1938 a porté ce jugement sur son oeuvre:

> " Il est possible qu'aucune banque d'émission en
> " temps de paix n'ait mené une politique de cré-
> " dit aussi audacieuse que la Reichsbank depuis
> " la prise du pouvoir par le National-socialisme
> " Avec l'aide de cette politique cependant, l'Al-
> " lemagne a créé un armement qui vient le premier
> " au monde et cet armement a rendu possibles les
> " résultats de notre politique....."

La justice n'est pas davantage indépendante. On la trouve associée à la police dans les entreprises les plus criminelles. Le document PS 654 rend compte d'une discussion entre THIERACK, HIMMLER et autres à la fin de

H5164 - 0033

laquelle on décida que les éléments anti-sociaux et les internés des camps de concentration, les Juifs, Tziganes, Russes, Ukrainiens, Polonais, condamnés à plus de trois ans d'emprisonnement seraient remis à HIMMLER par l'administration pour être exterminés par le travail et qu'à l'avenir les individus appartenant aux mêmes catégories ne seraient plus jugés par des tribunaux ordinaires mais rendus immédiatement aux services d'HIMMLER.

Enfin pendant la guerre les activités terroristes de l'armée et de la police, de l'Etat ou du parti se confondent. Parfois la police est subordonnée à l'armée tout en agissant avec une certaine autonomie suivant les ordres du RSHA. C'est le cas en Belgique. En France bien que la police soit détachée de l'armée elle maintient avec elle une coopération étroite. L'armée participe avec la S.I.P.O. et le S.D. à la persécution des Juifs, à l'administration du camp d'internement de Compiègne, à la désignation des otages (RF I2I2 et I2I2 bis) et à leur exécution (RF I244). L'armée et la police, nous l'avons vu, sont associées dans les actions terroristes contre les populations. La marine et la police le sont aussi dans le massacre des commandos, et c'est la police qui massacre certaines catégories de prisonniers de guerre, bien que tous les prisonniers sans exception soient sous l'autorité de l' O.K.W. (PS. II65).

H5164-0034

On pourrait multiplier les exemples de l'association étroite de l'appareil du parti et des services de l'Etat, de leur coordination qui va parfois jusqu'à la symbiose. Tous poursuivent par une voie ou une autre la réalisation de la pensée politique commune: conquête de l'espace par tous les moyens.

La coopération des accusés en résulte évidemment. Au delà des faits précis de coopération que nous apportons, ce que nous savons du fonctionnement général de cet état totalitaire lié aux destins du parti, de sa vigueur à l'égard des hérétiques pour lesquels les camps et leurs chambres à gaz étaient prêts, tout cela nous conduit à affirmer que les accusés, en tant que ministres ou dignitaires ou hauts fonctionnaires d'autorité de l'Etat ou du parti formèrent un tout, avec d'autres qui ne sont pas là - morts ou réservés pour d'autres poursuites- Et ce tout c'était le gouvernement du Reich, c'était l'Etat parti ou le parti Etat, entité peut-être mais entité consciente et criminelle qui pour étendre démesurément le Reich fit massacrer des millions d'hommes

Les actes des accusés ne sont pas seulement ces actes particuliers que nous analysions, il y a un instant à la lumière des droits pénaux internes de nos pays ou du leur. Ce sont aussi dans leur ensemble ceux de l'Etat allemand pour le compte duquel ils agissaient, de cet Etat allemand auquel ils ont donné vie, conscience, pensée, volonté, et dont ils doivent maintenant supporter la responsabilité jusqu'aux extrêmes conséquences; puisqu'ils n'ont pu personnellement se dégager de ses crimes.

H5164 - 0035

Et nous arrivons à notre troisième proposition:

LES ACCUSES DOIVENT ETRE JUGES EN FONCTION DE LA POLITIQUE CRIMINELLE DONT ILS ONT ETE LES PROMOTEURS ET LES INSTRUMENTS.

N'est-ce pas le Dr. SEIDL qui a dit, défendant FRANK (p.55)

> "C'est un principe reconnu et celui-ci se déduit
> " des principes du droit pénal de toutes les na-
> " tions civilisées, qu'un acte uniforme et natu-
> " rel doit être apprécié dans sa totalité et
> " que toutes les circonstances qu'il est possible
> " de considérer doivent être examinées pour
> " former une base au moment de l'élaboration
> " du jugement....."

C'est dans la vie politique des accusés que se situent tous leurs crimes.Ceux-ci sont, nous le savons, les éléments d'une politique d'Etat criminelle. Considérer les accusés comme des criminels de droit commun, oublier qu'ils ont agi au nom de l'Etat allemand et pour le compte de cet Etat, leur appliquer les mêmes normes qu'aux apaches ou aux assassins serait rétrécir l'ampleur du débat, méconnaître le caractère même de leurs crimes. Les crimes habituellement poursuivis devant les cours de nos pays opposent le criminel à l'ordre social. Ce sont des actes individuels. Leur portée est restreinte. Leurs conséquences sont réduites. Ces crimes ne frappent jamais que très peu de victimes et il est impossible de trouver dans les annales de nos pays des exemples de meurtres méthodiques perpétrés par des organisations terroristes qui aient fait plus de quelques centaines de victimes.... Tel est le prix le plus élevé d'un complot criminel au sein de nos sociétés nationales.

...../.

H5164 - 0036

C'est qu'organisées, hiérarchisées, dotées d'une force publique et d'institutions judiciaires, nos sociétés nationales peuvent éliminer les délinquants avant qu'ils aient donné toute la mesure de leur malfaisance.,

Ces accusés au contraire développèrent leur action criminelle, au sein de la société des Etats- monde inorganisé, qui commence seulement à prendre conscience de lui-même et qui n'avait alors ni force armée ni juges.

Ces accusés s'emparèrent de l'Etat allemand, et firent de lui un Etat bandit mettant au service de leurs desseins criminels, toute la puissance d'exécution de l'Etat. Ils agirent comme chefs ou dirigeants des Etats-Majors politique, diplomatique, juridique/militaire, économique et financier. L'action de ces Etats-Majors est normalement coordonnée dans n'importe quel pays puiqu'ils poursuivent un but commun, désigné par une pensée politique commune. Mais dans l'Allemagne nationale-socialiste, nous le savons cette coordination fut renforcée par l'interpénétration des organes du parti et de l'administration. Les crimes particuliers furent les crimes de tous en devenant les crimes de l'Etat. Aussi bien étaient-ils le fruit de la pensée politique de chacun: "Conquête de l'espace à tout prix".

Les crimes d'Etat commis par l'un quelconque de ceux qui contrôlaient l'un des grands services n'ont pu l'être que parce que tous ceux qui dirigeaient tous les autres grands services y concouraient. Que quelques uns et leurs services se dérobassent et c'était

...../...

H5164-0037

l'écroulement de l'Etat, l'anéantissement de sa puissance criminelle, en définitive la fin des chambres à gaz, ou l'impossibilité technique de les créer. Mais aucun ne voulait se dérober, ne souhaitait se dérober puisque les chambres à gaz, l'extermination pour faire de l'espace étaient la pensée suprême du régime et qu'ils étaient eux-mêmes le régime.

La démonstration de cette unité dans le crime ne nous est-elle pas fournie par les déclarations des accusés eux-mêmes, par leurs efforts constants et ceux de leurs avocats pour établir l'autonomie de leurs services, pour rejeter la responsabilité de l'armée sur la police, des Affaires Etrangères sur le Chef du Gouvernement, du service du travail sur le Plan de Quatre Ans, des gauleiters sur les généraux, bref pour tenter de nous faire croire que tout en Allemagne fonctionnait en vase clos, alors que l'interdépendance des administrations et du parti et la multiplicité des organes de liaison et de contrôle entre l'Etat et le parti, démontrent le contraire, dans leur savante imbrication. Tous les Français qui ont vécu en France occupée se souviennent d'avoir vu sur les murs des kommandanturs locales une affiche représentant les briques d'un mur avec en surcharge les mots:

"Teneo quia Teneor"

C'était toute la devise du régime. Il suffisait d'enlever quelques briques pour que le mur s'écroulât. Nul d'entre ces hommes ne l'a fait, tous au contraire ont porté leur brique à l'édifice.

...../...

H5164 - 0038

Ainsi par les faits, en dehors de toute notion juridique de complot, de complicité qui, peut-être peuvent faire l'objet de discussions selon la formation différente des juristes, nous vous apportons la preuve de la solidarité et de l'égale culpabilité de tous dans le crime.

Pour qu'ils aient commis le crime il suffit qu' étant chefs ou fonctionnaires supérieurs du parti ou de l'un des principaux organes de l'Etat et agissant pour le compte de l'Etat, ils aient dans le but de concourir à l'extension par tous les moyens de l'espace allemand, conçu, voulu, ordonné ou seulement toléré par leur silence que des traités assurant l'indépendance d'autres pays soient violés, que des guerres d'agression soient préparées ou déclarées, que des massacres et autres atrocités soient systématiquement exercés, que des dévastations et des pillages sans justification soient systématiquement commis.

Ce crime est celui de l'Empire allemand et tous les accusés ont concouru à le commettre.

Nous allons le montrer à l'aide d'exemples tirés des débats pour chacun des accusés.

H5164 - 0039

Pour chacun des accusés les trois propositions principales de cette démonstration seront les suivantes :

I°) l'accusé occupait dans l'appareil de l'Etat et du parti une place éminente qui lui conférait autorité sur l'ensemble d'un service ou de plusieurs.

2°) L'accusé a acquiescé à la pensée du régime, s'il ne l'a conçue : "conquête de l'espace par tous les moyens".

3°) Il a personnellement pris part au développement politique de cette pensée par son activité propre.

Pour GOERING et HESS le Tribunal me dispensera sans doute de longs développements. Ils étaient les successeurs désignés du Führer. Ils ont adhéré au mouvement dès le début. HESS pris la responsabilité des lois raciales. Ils ont contribué l'un et l'autre à la mise en forme de la pensée politique du régime qu'ils ont incarnée aux yeux des masses. Par leurs discours, leurs conférences, ils ont fait pénétrer cette pensée dans tous les milieux.

GOERING a concouru activement et d'une manière essentielle et économique des guerres d'agression.

GOERING est le créateur de la Gestapo et des camps de concentration où des millions d'ennemis supposés du régime ont trouvé la mort, où en définitive a été consommé presque en totalité le génocide.

..... /

H5164 - 0040

....

Une grande partie de son activité criminelle se rattache à l'application du Plan de 4 ans qui, la preuve en a été apportée était tout entier tourné vers la préparation de la guerre. Il est responsable avec d'autres des déportations des travailleurs, des brutalités exercées à leur encontre, de leur affectation à des secteurs de production orientés contre leur propre pays. En outre il a participé à l'affectation de prisonniers de guerre et d'internés politiques à des travaux directement reliés à l'effort de guerre du Reich. Il a organisé la destruction de l'économie et le pillage des nations occupées.

Il a également organisé avec l'aide de l'Einsatzstab Rosenberg le pillage des oeuvres d'art sur une grande échelle souvent dans le but d'enrichir ses propres collections.

HESS avait reçu par décret du Führer du 21 Avril 1933 les pleins pouvoirs pour décider de toutes les questions concernant la direction du parti. Il participa à la préparation des lois et décrets en général et même à celle des ordres du Führer. Il participa aux nominations des fonctionnaires du gouvernement et des chefs du service du travail. Il assura l'emprise du parti sur la vie intérieure de l'Allemagne, Il eut une action directe sur l'armée et la politique étrangère. La part qu'il prit dans le développement de l'antisémitisme l'implique dans les conséquences criminelles du mouvement.

...../

H5164 – 0041

.....

RIBBENTROP fut l'une des pièces maîtresse de l'appareil du parti et de l'Etat. Placé à la Wilhelmstrasse par HITLER qui se méfiait des diplomates "ancien style" il travailla de toutes ses forces à créer les conditions diplomatiques favorables à la guerre d'agression, moyen essentiel pour réaliser la conquête de l'espace.
Nous nous souvenons du document déposé par nos collègues britanniques et qui établit que RIBBENTROP affirma à Ciano en août 1939 que l'Allemagne ferait la guerre même si on lui cédait Dantzig etle corridor. Ainsi qu'on l'a déjà montré il est mêlé avec ses services aux actes de terrorisme et d'extermination dans les pays occupés.

En ce qui concerne KEITEL mes explications seront aussi brèves. Les conditions dans lesquelles il a accepté d'être choisi par HITLER à la place de Von FRITSCH et de Von BLOMBERG pour être placé à la tête du haut commandement de l'armée et introduit dans les conseils du gouvernement, son activité politique à ces postes, exprimée par sa présence aux côtés du Führer à Godesberg, plus tard au cours des entretiens avec Pétain et avec Horthy, exprimée encore par les ordres qu'il signa et dont l' ordonnance d'application du décret N.N. n'est pas le moins célèbre montrent qu'il ne s'agit pas d'un simple militaire, mais d'un général politicien. Son rôle dans les arrestations et les massacres de patriotes le condamne. Il a sans aucun doute possible participé aux exterminations ne serait-ce qu'en abandonnant à la police, pour traitement spécial, certaines catégories de prisonniers de guerre. Au surplus, nous nous souvenons des connexions de ses services avec la police et la force armée du parti.

...../

H5164 – 0042

.....

KALTENBRUNNER devint en 1932 membre du parti et des S.S. en Autriche. Il fut secrétaire d'Etat à la sécurité et à la police en Autriche, puis chef de la police à Vienne et chef du R.S.H.A. du 30 Janvier 1943 à la capitulation. Pendant cette dernière époque, il fut responsable de la Gestapo, de la police, du S.D. et des camps de concentration.

Il fut l'une des pièces les plus importantes de l'appareil criminel dans la réalisation de la politique d'extermination et dans l'accomplissement du génocide. Sa responsabilité dans les massacres est établie. Il a donné des ordres d'internement et d'exécution.

" Les mesures de détention de protection étaient", dit-il, " des mesures justifiées par la guerre".

Bien que nous sachions qu'il ait eu la haute main sur les camps, il tente de faire croire qu'il a pris position contre l'utilisation de ces mesures.

Nous connaissons la place importante de ROSENBERG dans le 3 ème Reich. Un service portait son nom. Il fut en outre ministre des territoires de l'Est et propagandiste. Dans "Blut und Ehre", Sang et Honneur, notamment il a repris et développé la thèse de l'espace dû à la soi-disant race allemande. Partant des affirmations gratuites que "l'irradiation du Nordisme donne tout son sens à l'évolu" de l'humanité"et que "partout il y a décadence quand cette " culture Nordique, au lieu de condamner à un permanent " esclavage les Asiatiques et les Sémites, se mêle à ces éléments impurs.... " Il conclut que le continent dit être soumis à

....

H5164 - 0043

.....

l'idée et à la race allemandes (Blut und Ehre I - 243, 247, 256, 263 - II - 182 - I 334, 349). Ramener l'Allemagne par tous les moyens à sa pureté raciale fut le thême de son discours de Nuremberg en 1933. Il préconisa l'extermination des Juifs et nous savons que ce ne fut pas une formule oratoire. En outre dans un rapport au Führer du 11 Août 19 (042 PS) il écrivit :

> " Des dispositions pour ne pas aider à l'augmen-
> " tation de la population de l'Ukraine et pour ne
> " pas appliquer l'article 218 du Code Pénal allemand
> " ont été mises à l'étude l'année dernière et
> " reprises à l'occasion d'un voyage du Directeur
> " du Ministère de la Santé .... En Ukraine, des
> " mesures ont été prises pour la prévention des
> " épidémies, non pas dans l'intérêt d'autres
> " peuples, mais exclusivement pour la protection
> " des forces d'occupation allemandes, et pour le
> " maintien de la main-d'oeuvre, au service de l'
> " économie de guerre allemande."

Enfin il fut compromis dans l'agression contre la Norvège et grâce àson état-major spécial il procéda au pillage méthodique des richesses artistiques de l'Europe.

FRANK est l'un des tout premiers adhérent du parti. Il en fut le conseiller juridique, il participa à l'élaboration du programme. Il fut aussi le conseiller du Führer. Il fut ministre de la Justice de Bavière, puis ministre d'Etat chargé dela coordination de la justice du Reich et enfin gouverneur général de la Pologne. Il fut l'une des pièces maitresses de l'appareil. C'est lui qui chercha à envelopper d'une forme juridique le programme terroriste de persécution et d'extermination de l'Etat et du parti. Il défendit l'institution des camps deconcentration dans le Journal de Droit allemand en 1936 (p. 141 et 142) et il proclama que la seconde loi fondamentale du Reich hitlérien était la législation raciale.

..... /

H5164 – 0044

.....

Son activité personnelle en Pologne a concouru à l'extermination de nombreux Polonais. Il s'en est vanté tout au long de son journal.

FRICK fut membre du parti dès I925. Il devintReichsleiter puis directeur du Reich pour les élect du 30 Janvier I933 au 20 Août I943. Il fut chef des offices pour le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne, pour l' incorporation des Sudètes, de Memel, Dantzig, des territoire de l'Est, Eupen Malmédy et Moresnet. Il fut en outre directeur de l'office central pour le protectorat de Bohème-Morav du Gouvernement Général, de la Basse Styrie, de la Haute Carinthie, de la Norvège, de l'Alsace, de la Lorraine et de tous les autres pays occupés. Il fut protecteur de Bohème-Moravie pendant plus d'un an. Il fut ministre de l'intérieur du Reich dès la prise du pouvoir, membre du conseil de défe Elu au Reichstag en I924 il proposa des lois anti-juives. De stricte obédience il se fit àplusieurs reprises le porte-parole de la pensée politique de l'appareil :

" En Allemagne national-socialiste la direction
" se trouve entre les mains d'une communauté
" organisée, à savoir le parti national-socialiste.
" Cedernier représente la volonté de la nation.
" La politique adoptée par le parti en harmonie
" avec les intérêts vitaux de la nation est en même
" temps la politique adoptéepar le pays"
(3258 PS)

C'est lui qui a nommé HIMMLER. Il est responsable de la législation anti-juive, et a fait appliqu la stérilisation aux descendants des hommes de troupes de couleur. En outre il a fait mettre à mort les aliénés réputés incurables.

..... /

....

STREICHER adhéra au parti presque dès sa formation. Il se livra à une propagande effrénée contre les juifs, tant dans ses discours que dans ses écrits et il exita lepeuple allemand à les persécuter et à les exterminer. Il fut Gauleiter. Il ne rejette rien de ce qui a été fait. Il a déclaré :

" Lorsqu'on a connu le Führer dans sa personnalité
" profonde comme je l'ai connu, et lorsque j'ai
" appris ensuite par son testament qu'il avait
" donné sciemment l'ordre d'exécuter les Juifs,
" Eh bien, je déclare que cet homme avait un droit
" pour le faire."

FUNK adhéra au parti en I93I. Il a été décoré de l'insigne d'or. Il fut chef de la presse du Reich, secrétaire d'Etat de la propagande, enfin il succéda à SCHACHT au ministère de l'économie en I937. Il devint plénipotentiaire général pour l'Economie et président de la Reichsbank en I94I.

En I932 il servait d'intermédiaire entre le Führer et certains chefs de l'industrie allemande. Il assista à la réunion des industriels du 20 Février I933, organisée par GOERING en vue d'obtenir l'aide politique et financière de l'industrie pour l'exécution du programme nazi. Il a déclaré le 4 Mai I946 :

" comme secrétaire d'Etat à la propagande, j'ai
" une responsabilité formelle. J'ai naturellement
" favorisé la propagande comme chacun de ceux qui
" se sont trouvés dans une position importante en
" Allemagne car la propagande remplissait, pénétrait
" l'ensemble de la vie spirituelle de la Nation."

Il a demandé que les Juifs soient exclus des positions importantes. Il a pris des décrets en application de cette idée. Il a reçu les dépôts faits par les S.S. d'or et d'objets précieux provenant des victimes

...../

H5164 – 0045

....

des exterminations massives. Il a édifié l'économie de guerre et signé la loi secrète du 4 Septembre I938.

DOENITZ fut commandant en chef de la marine de guerre. Il succéda à HITLER avec SEYSS-INQUART comme ministre des affaires étrangères. Il reçut l'emblème d'or du parti. Son adhésion à la politique criminelle du système est indiscutable. Il a dit notamment :

" L'officier est le représentant de l'Etat. Le
" bavardage ridicule d'un officier non politique
" est un pur non sens."

Il a recommandé l'emploi dela main d'oeuvre des camps d'extermination pour a-t-il dit augmenter le rendement de I00 %. Il a proclamé la guerre sous-marine sans restriction et ordonné à ses marins "d'être durs" de ne plus procéder à des sauvetages. Il a approuvé et loué des massacres de communistes.

RAEDER fut commandant en chef de la marine avant DOENITZ. Il assista aux conférences d'Hitler au cours desquelles celui-ci révéla ses plans. Les textes ont été notés au passage. Il mit la marine au service du régime nazi. Il [illegible] au réarmement clandestin et contribué à préparer l'agression contre la Pologne, contre la Norvège.

Son mépris du droit international est connu (mémoire du I5/I0/39 - Uk 65).

..... /

H5164 – 0046

.....

SCHIRACH fut membre du parti dès l'âge de I8 ans. Il adhéra [illegible] chef des jeunesses hitlériennes de I93I à I940, Gauleiter de Vienne jusqu' à la capitulation, il fut l'une des pièces essentielles de l'appareil. Il a reconnu avoir réuni en qualité de Gauleiter de Vienne les pouvoirs de l'Etat de la ville et du parti. Il a formé la jeunesse allemande conformément à l'idéologie du parti et il a revendiqué la responsabilité des conséquences de cette formation exclusive. Il a autorisé HIMMLER à recruter des S.S. dans les jeunesses hitlériennes.

A partir de I943, de son propre aveu, il a connu les traitements infligés aux Juifs. Mais il avait depuis longtemps pris position d'une façon très nette sur le problème et s'était livré à une active propagande anti-sémite.

SAUCKEL adhéra au parti en I925, Gauleiter de Thuringe plénipotentiaire au service de la main-d'oeuvre, obergruppenführer S.S. à titre honorifique, il occupa une position de choix dans l'appareil Etat-parti.

Propagandiste ardent il prononça plus de cinq cents discours tous consacrés au développement de l'idéologie nazie. Il approuva l'idée des exterminations :

" En ce qui concerne l'extermination des asociaux,
" GOEBBELS trouve que l'idée de les exterminer par
" le travail est ce qu'il y a de mieux " (682 PS)

" ... le Führer a déclaré quenous devions réviser
" nos conceptions d'école au sujet des migrations
" de peuples..... c'est le désir du Führer que d'ici
" cent ans, 250 millions de peuples de langue
" germanique soient installés en Europe."
(025 PS)

....

H5164 - 0047

.....

Il prit personnellement une part active à la préparation des exterminations. Il a déclaré à ce sujet le 28 Mai I946 :

" On ne peut avoir de résultats dans la production
" qu'en employant économiquement la main-d'oeuvre."

Sans compter les millions de citoyens des autres pays, il contraignit près de deux millions de Français à collaborer par leur travail à la guerre. Pour les recruter il usa de la force et fit intervenir la police, les S.S. et l'armée :

" J'ai chargé dit-il quelques hommes intelligents
" d'une exécutive spéciale pour la main d'oeuvre sous
" la direction du chef suprême des S.S. et de la
" police. J'en ai armé et instruit un certain nombre,
" et je dois demander au ministère des armements
" les munitions nécessaires pour ces hommes ...."

Alfred JODL fut chef de l'Etat-Major d'opérations de l'O.K.W. Il jouissait au même titre que Keitel de toute la confiance du Führer (3798 PS). Il participa à l'élaboration des plans d'agression successifs. Encouragé à servir HITLER par la présence aux côtés de celui-ci de conservateurs tels que NEURATH, PAPEN, SCHACHT, il transmit le 22 Mars I943 l'ordre relatif à l'expulsion des Juifs du Danemark et à leur internement en Allemagne, il fit assurer aussi l'exécution de l'ordre de Hitler sur l'anéantissement des commandos du I8 Octobre I942. (530 PS).

Il participa aux discussions qui aboutirent aux mesures contre les aviateurs abattus. Il signa la notice du haut commandement de l'armée relative à la lutte contre les bandes, notice contenant des prescriptions contraires aux règles de l'humanité.

..... /

H5164 – 0048

.....

Von P.PEN a préparé l'accès au pouvoir de HITLER. La constitution de son cabinet du 30 Mai I942 fut contraire au jeu normal des institutions parlementaires. Le 2 Juin il ordonna la dissolution du Reichstag et en même temps il permit à la terreur hitlérienne de se donner libre cours. A propos d'une entrevue avec HITLER en Juin I932 il dit :

" J'ai accepté les exigences d'Hitler,
" Droit pour les SS. et les SA de porter l'uniforme."

Il était cependant sans illusions sur les conséquences pour son parti de l'agitation hitlérienne qu'il avait lui-même déclanchée. Mais il préférait Hitler à la démocratie. Après les élections du 30 Juillet il s'employa à faire admettre Hitler par Hindenburg et dans le courant du mois de Novembre il y réussit .

Il permit l'invasion des services publics par des fonctionnaires nazis.

Sir David MAXWELL FYFE a rappelé l'apologie que Papen fit du national-socialisme à Essen en Novembre I933.

A l'égard du problème raciste, P.PEN prit une attitude très favorable (Discours de Gleiwitz de I934)

" Il n'y a certes rien à dire contre les recherches
" raciales ou contre les soins donnés à la race qui
" tendent à sauvegarder autant que possible les
" caractéristiques d'un peuple ..."

Nous savons en quoi consistaient ces soins.

P.PEN a servi l'appareil Parti-Etat jusqu'à la capitulation, et son activité ne fut interrompue, ni par l'assassinat, ni par l'emprisonnement de ses collaborateurs dont l'Etat et le parti se rendirent coupables.

..... /

H5164 - 0049

H5164 - 0050

.....

SEYSS-INQUART devint membre du parti national-socialiste le I3 Mars I938. Il occupa différents postes au sein du parti ou dans les services de l'Etat et devint finalement gouverneur adjoint de la Pologne puis commissaire du Reich pour la Hollande. Il déclara :

" .... je m'attache avec une ténacité indomptable
" au but auquel je crois : la plus grande Allemagne
" et le Führer. (Extrait d'une lettre de SEYSS-INQUART
" à GOERING du I4 Juillet I939 (2219 PS)

" ..., la tâche d'une génération, c'est-à-dire de la
" force vive d'un peuple, est considérée par nous
" comme la création et la sécurité du lebensraum du
" sang culturel et économique de cette nation..."
(Discours de SEYSS-INQUART du 23/I/39 - 3640 PS)

" ...., comme tâche de toute une génération tout le
" territoire de la Vistule et pas uniquement les
" gains actuels de l'Est devront être peuplés par les
" Allemands .... l'actuelle Slovaquie, l'actuelle Hongrie
" l'actuelle Roumanie, devront être réorganisées.
" La situation me paraît mûre.... je crois que dans
" tout ce territoire, nous devrons obtenir sous peu
" une seule direction allemande."
(lettre de SEYSS-INQUART à FEHMANN du 20/7/40 - 3645 I

SEYSS-INQUART travailla à réaliser la grande pensée politique du parti : conquête de l'espace à tout prix. Il s'employa de toutes ses forces à l'annexion de l'Autriche dont il était originaire (il a reconnu avoir travaillé pendant 20 ans à réaliser l'idée de l'Anschluss). La preuve est faite de sa collusion avec Konrad HENLEIN en vue de la réunion du territoire des Sudètes à l'Allemagne. Enfin aux Pays-Bas, il lia politiquement et économiquement ce pays au Reich. En outre il est responsable du pillage systématique dont a souffert la Hollande, de la déportation d'une partie de la population et de mesures qui provoquèrent la famine.

..../

.....

SPEER adhéra au parti en I933. Il devint l'architecte personnel de Hitler et à ce titre il pénétra très profondément dans l'intimité du Führer. Chef de l'organisation Todt depuis Février I942, chef de l'armement du plan de Quatre Ans depuis Mars I942, ministre de l'armement depuis Septembre I943 il fut l'un des hauts personnages de l'Etat et du parti. SPEER exploita dans l'organisation Todt plus d'un million d'hommes et rien que dans la Ruhr plus de 50.000 Français déportés en I943. Il est responsable des mauvais traitements infligés aux ouvriers étrangers dans les usines allemandes et notamment dans celles de Krupp. Il a employé plus de 400.000 prisonniers de guerre dans les usines d'armement. Ses délégués furent habilités par l'OKW à aller dans les camps choisir les ouvriers qualifiés. Il a exploité la main d'oeuvre des camps de concentration, de son propre aveu plus de 32.000 hommes. Il a visité Mauthausen et il partage la responsabilité de la déportation des I00.000 Juifs de Hongrie dans des usines d'aviation.

.... des Juifs dans des camps de travail spéciaux ainsi que

Von NEURATH, Ministre des Affaires Etrangères depuis I932 le resta à l'avènement du nazisme en I933. Il conserva son poste jusqu'en I939, et fut intégré avec ses services dans l'appareil Etat-parti à mesure que cet appareil s'édifiait. Membre du gouvernement dès le début il n'a pas ignoré l'idéologie politique du mouvement. S'il prétend avoir été bouleversé, en I937 quand il apprit qu'Hitler allait se livrer à des agressions, il n'en resta pas moins à son poste et ne fit rien pour dissuader Hitler. Au contraire c'est lui qui par un avis favorable l'encouragea à réoccuper la rive gauche du Rhin, première étape des guerres d'agression pour la conquête de l'espace. Il resta ministre du Reich jusqu'à la f

..... /

H5164 - 0051

.....

Sa présence a encouragé l'Allemagne conservatrice à collaborer avec Hitler. Pièce maitresse de l'appareil Parti-Etat, von NEURATH est étroitement uni à cet appareil dans les crimes d'extermination qu'il connut.

...../

H5164 - 0052

H5164 - 0053

.....

Le 31 Août 1940 Von NEURATH a transmis au Dr Lammers deux aide-mémoires l'un rédigé par lui et l'autre par son secrétaire d'Etat FRANK et qui préconisent l'un et l'autre la germanisation totale de la Bohème-Moravie et l'élimination de l'intelligenzia Tchèque. L'un de ces rapports contient les lignes suivantes :

" Toutes les considérations au sujet de l'organisation futur
" de la Bohème-Moravie doivent être basées sur le but qui es
" fixé pour ce territoire au point de vue politique et natio
" politique (sic). Au point de vue politique, il ne peut y
" avoir qu'un but : l'incorporation totale au plus grand Rei
" allemand, au point de vue national politique, remplir ces
" territoires d'Allemands. Un bref aperçu de la position
" actuelle au point de vue politique et national-politique,
" telle qu'elle résulte des observations et des expériences
" effectuées depuis l'annexion, montre le chemin qui doit
" être suivi pour atteindre le but clair et sans équivoque.
" .... Les choses se présentent de telle façon qu'une décisi
" devra être prise sur le sort du peuple tchèque pour attein
"l'objectif qui est d'incorporer lepays et de le remplir d'
" Allemands aussi vite que possible et aussi complètement qu
" possible (Doc. 3859 PS).

FRITZSCHE a servi le parti avant la prise du pouvoir, mais il n'y adhéra qu'en 1933 et devint très vite un propagandiste remarqué. Au cours de la guerre il fut chef des services de radio. Exprimant la grande pensée du régime il incita aux massacres des Juifs.

En outre par ses discours répétés il s'appliqua à implanter dans l'esprit du peuple allemand que les Juifs et la démocratie mettaient en péril sa vie même et qu'il devait s'abandonner sans réserve aux hommes providentiels qui le gouvernaient.

..... /

H5164 - 0054

.....

La situation de SCHACHT est spéciale. Je m'étendrai plus longuement sur son cas. Il se présente comme une victime du régime et s'étonne d'être ici aux côtés de Kaltenbrunner son geolier. SCHACHT nous a dit que le programme du parti ne lui était pas sympathique. Cependant l'ancien ministre SEVERING a déclaré à l'audience du 2I Mai I946, qu'en I93I il avait appris par une communication de la police de Berlin que SCHACHT avait des conversations avec les chefs nazis. Il a ajouté que les relations de SCHACHT avec la ploutocratie et le militarisme lui paraissaient extrêmement compromettantes et qu'il n'aurait jamais voulu entrer dans le même cabinet que lui.

Nous savons que dès I930 SCHACHT était entré en relation avec HITLER et lui avait apporté son crédit en Allemagne et à l'étranger. Le national-socialisme en bénéficia d'une façon considérable.

En I93I, au mois d'Octobre SCHACHT prit place, lors de la réunion du front national d'Harzburg, aux côtés d'Hitler, d'Hugenberg et de Seldte. Il avait déjà tenté de faire entrer Hitler dans le gouvernement Brüning. Il organisa le financement des élections décisives de Mars I933 (US. 874), lors d'une réunion desprincipaux industriels chez GOERING au cours de laquelle Hitler prit la parole. Dès la prise du pouvoir SCHACHT joua un rôle éminent dans l'appareil du parti et de l'Etat. Il devint président dela Reichsbank et ministre de l'Economie. Le I9 Janvier I939 il quitta la Reichsbank maisil devint ministre d'Etat et le resta jusqu'au 2I Janvier I943. Habile, souple, sachant dissimuler sa pensée avec ironie ou insolence, il ne se livra jamais complètement.

.....

H5164 - 0055

.....

Cependant il est aussi établi qu'il a réclamé avec persévérance l'extension de l'espace allemand. Lorsqu'il cherchait à donner le change en parlant de revendications coloniales et que ses interlocuteurs lui faisaient observer qu'aucune possession coloniale ne pouvait, dans l'état du monde, aider l'Allemagne à résoudre ses problèmes intérieurs, il négligea de répondre. Il sut se faire menaçant à l'égard des démocrat et use même du chantage à la peur avec elles, il dit, lors d'un voyage en Amérique à la suite d'un succès du parti.

" J'ai averti de la façon la plus nette en disant,
" si vous, étrangers, vous ne changez pas votre
" politique vis-à-vis de l'Allemagne, sous peu
" il y aura bien plus de membres et d'adhérents du
" parti d'Hitler".

Il dit encore :

" Tout ceci est clair, on demande de la terre pour
" nourrir notre peuple".

Quel rôle joua-t-il dans le développement de la politique criminelle ?

Dès son arrivée à la Reichsbank un programme de financement de grands travaux fut mis à exécuti Chemins de fer nouveaux, autostrades, tous ces travaux avaie un intérêt stratégique. En outre une part importante des crédits fut utilisée secrètement dans un but uniquement militaire.

A partir de 1935 le réarmement s'accélér sous l'impulsion vigoureuse de mesures financières nouvelles imaginées par lui. L'économiste classique et intègre se fit aigrefin pour réaliser la grande pensée du parti. A l'aide de traites de complaisance : les traites M E F O, le réarmem fut financé. Emises sur un tiré qui n'avait fourni aucune provision, société créée pour les besoins, elles étaient endossées en blanc par une seconde société analogue. ..

H5164 - 0056

.....

En tirant le premier effet le tireur y joignait des traites de prolongation telles que la dernière venait à échéance en Janvier ou Mars I942. Avec le recul le choix de cette date prend tout son sens. L'année I942 était le terme fixé par SCHACHT à son entreprise d'escroquerie. Il espérait que d'ici là la guerre l'aiderait à résoudre le problème. La traite originale était escomptée par la Reichsbank. Les effets n'étaient pas soumis aux droits fiscaux pour empêcher le contrôle du volume en circulation par les modifications du rendement de l'impôt. Le secret entourait les opérations. Tous les crédits accessibles en marks étaient engagés par la Reichsbank dans ces traites d'armement dès I935. A la fin de I938 il y avait 6 millions de traites M E F O dans l'actif de la Reichsbank. Au terme, il ne pouvait échapper à SCHACHT que trois solutions seulement étaient possibles :

I°) la consolidation de la dette par des emprunts étrangers, mais on les refuserait à l'Allemagne nazie.et surarmée.

2°) une inflation comparable à celle de I923 et c'eût été la fin du régime.

3°) la guerre.

L'importance du réarmement financé par SCHACHT jusqu'au 3I Décembre I938 est montrée par les calculs auxquels a procédé M. GERTHOFFER de notre délégation(nous annexons son mémoire). N'oublions pas qu'HITLER dans sa lettre à SCHACHT du I9/I/39 écrivait à celui-ci : "Votre "nom sera avant tout et pour toujours lié à la première "époque du réarmement national". Du Ier Avril I935 au 3I Décembre I938 les dépenses d'armement de l'Allemagne se sont élevées à trois cent quarante cinq milliards quatre cent quinze millions de francs.

.... /

.....

Dans le même temps la France ne dépensait que trente cinq milliar neuf cent soixante quatre millions de francs. Un tel écart montre bien le but poursuivi par SCHACHT. En I940 la même proportion s'est retrouvée sur les champs de bataille de France IO divisions blindées allemandes contre une française.

Le départ de SCHACHT de la Reichsbank ou du ministère de l'Economie ne saurait être invoqué en sa faveur. Des difficultés surgiront entre GOERING et lui à propos de l'application du Plan de quatre ans. SCHACHT ne voulait pas accepter d'être sous les ordres de GOERING. Il démissionna du Ministère de l'Economie le 26 Novembre I937, mais il resta président de la Reichsbank et ministre sans portefeuille. Le 7 Janvier I939 il remit à Hitler un mémorandum dans lequel il constatait que le volume des traites M E F O en circulation par sa faute menaçait la situation de la monnaie. Techniquement sa position à la Reichsbank n'était plus possible. Ce sont donc des questions techniques d'organisation économique qui provoquèrent son départ, non des raisons politiques. Il resta d'ailleurs ministre sans portefeuille. Il ne démissionna de ce poste qu'en Janvier I943 au moment de la défaite de Stalingrad alors que l'appareil Parti-Etat ainsi que leReich commençaient à craquer. + il est évident aussi qu'il aurait pu le redevenir plus tard comme négociateur d'une paix de compromis.

+ Il est évident qu'il avait cessé d'être utile à ce moment. Mais ..

Le reste de ses avatars politiques est-il dû aux intrigues de l'entourage d'HITLER que nous devinons maintenant, est-ce machiavélisme de sa part / est-ce malchance ? Qu'import cet homme néfaste qui sut grouper autour de lui pour les

...../

H5164 – 0057

H5164 - 0058

....

conduire à Hitler toutes les puissances financières et industrielles pangermanistes qui aida HITLER à prendre le pouvoir, qui inspira par sa présence confiance en Allemagne nazie, qui sut doter par ses artifices financiers l'Allemagne de la plus puissante machine de guerre de l'époque qui le fit pour permettre à l'appareil Parti-Etat de se lancer à la conquête de l'espace, cet homme fut l'un des principaux responsables de l'activité criminelle de l'appareil parti-Etat. Son intelligence financière fut celle de l'Etat nazi, sa participation au crime de cet Etat n'est pas équivoque. Sa culpabilité, sa responsabilité sont entières.

En ce qui concerne le dernier confident d'HITLER, BORMANN, nous savons qu'il s'est chargé de la liquidation des Juifs, il est inutile d'en dire davantage.

..... /

H5164-0059

J'en ai fini avec la démonstration de la responsabilité de chaque accusé, non que le sujet soit épuisé, mais le temps que votre Tribunal laisse à chaque ministère public pour exposer son réquisitoire ne nous permet que de dresser le plan d'un travail qui mériterait d'être systématiquement conduit. Les exemples qui illustrent notre thèse, pourraient être multipliés. Tous les faits rapportés par les quatre délégations depuis neuf mois s'incluent sans effort dans notre plan et cela seul montre que notre dialectique est rigoureuse et se conforme bien à la réalité.

Ainsi nous considérons que la preuve est administrée que tous les accusés ont trempé dans le crime de l'Etat allemand. Que tous ces hommes étaient en fait, unis dans la poursuite d'un même but politique et que tous ont d'une façon ou d'une autre concouru au pire crime, le genocide, l'extermination des races ou des peuples sur lesquels ils entendaient conquérir l'espace qu'ils jugeaient nécessaire à la soi-disant race germanique.

Nous avons bien entendu les objections de la défense. C'est le Dr SEIDL qui les a exposées avec le plus de force (p. 25 de son discours pour FRANK).

> " Le droit en vigueur part du principe fondamental que
> " le sujet de droit international est uniquement l'Etat
> " souverain et non l'individu isolé.... "

En conclusion il vous dénie le droit de condamner ces hommes. Disons d'abord qu'aucun des accusés ne fut l'"individu isolé" dont parle le Dr Seidl. Nous pensons avoir démontré leur coopération et leur solidarité renforcée par l'action du parti, au-delà de ce que sont les rapports des ministres et des principaux administrateurs de n'importe quel pays démocratique.

.... /

H5164 – 0060

...

Observons encore qu'il semble intolérable à toute conscience délicate d'assurer l'impunité aux hommes qui ont prêté leur intelligence, leur volonté, à l'entité "ETAT" pour user de la puissance et des moyens matériels de cette entité afin de massacrer, comme c'est le cas, des millions d'êtres humains en exécution d'une politique criminelle délibérée de longue date. Le principe de la souveraineté étatique qui couvrirait ces hommes ne paraît qu'un masque. Ôté ce masque, la responsabilité de l'homme reparaît ! Me Seidl le sait comme nous. Mais il constate "Tel est le droit international en vigueur". Quel respect de sa part pour le droit en vigueur, mais combien surprenants dans sa bouche les propos qui suivent ! Alors qu'il examine quelques instants plus tard les conventions de La Haye. de 1907, qui, retenons-le, n'ont été dénoncées par aucun signataire, pas même par l'Allemagne, il souligne complaisamment qu'inspirées des expériences des guerres du XIX ème siècle elles ne sont plus valables au XX ème. Les guerres modernes auraient brisé le cadre prévu par les Conventions de la Haye. Aussi dit-il :

> " On ne peut employer les modalités de la convention
> " sur la guerre terrestre de La Haye - même dans le
> " sens le plus large et avec une adaptation adéquate-
> " pour fonder là-dessus une responsabilité pénale
> " personnelle."

Ainsi pour le Dr Seidl le droit international est figé lorsqu'il croit en tirer des conséquences favorables mais ce droit est en devenir lorsqu'il condamne son client.

Une pareille dialectique, qui fait appel au paralogisme est spécieuse. Me Seidl est habile dans l'art du sophisme, mais il ne convainct personne.

...../

H5164 - 0061

....

L'immunité des chefs d'Etat et de leurs acolytes était à peine concevable lorsqu'ils acceptaient de soumettre les guerres aux restrictions et réglementations de la coutume, des conventions et du droit des gens.

Cette immunité devient intolérable dès l'instant qu'ils s'affranchissent de toute règle et sous la pression de la conscience universelle une évolution de la coutume internationale se dessine contre elle. Je l'ai déjà montré en concluant mon exposé, au mois de février, je ne reviendrai pas sur ce point. Qu'il suffise d'ajouter que le statut du 7 Août 1945 tenant compte des travaux des différentes commissions des crimes de guerre de 1940 à la capitulation, s'est trouvé reprendre les conclusions d'un Français, M. de LAPRADELLE à la commission des responsabilités de 1919. C'est à raison de leurs actes commis pour le compte de l'Etat allemand que les accusés sont traduits devant vous - et s'il est nécessaire que la loi renforce l'autorité de la coutume, le statut de Londres, écrit dans le sens de la coutume en formation, justifie encore notre étude de la responsabilité des accusés en fonction du crime de l'Etat allemand.

Des plaidoiries se dégage l'impression que la plupart des défenseurs mettent tous leurs espoirs dans une dialectique juridique ou pseudo-juridique serrée.

De nombreuses questions ont été débattues. Existe-t-il des guerres justes et des guerres injustes, des guerres défensives et des guerres d'agression, existe-t-il ou non une conscience juridique mondiale, existe-t-il des critères sans équivoque de l'agression ? Voici ce qui inquiète la défense, non de savoir dans quelle mesure il convient de châtier ceux qui ont collaboré à l'appareil d'extermination.

.....

H5164-0062

.....

Lorsque les défenseurs parlent de "droit en vigueur" c'est pour refuser à ce tribunal le droit de condamner et le docteur Jahrreiss dénie toute autorité au droit " tel qu'il devrait être conçu" à la lumière de la morale et du progrès (page 3). Tous oublient que le droit en vigueur n'est pas seulement le droit du passé, le droit qu'ils invoquent mais que le droit en vigueur est aussi celui que les juges disent dans le concret, à l'occasion d'un procès. Tous oublient que la jurisprudence évolue. Là où il n'y a pas de droit écrit, tout au plus peut-on parler des tendances précédentes et rechercher si elles sont encore valables et peuvent être invoquées.

Mais ne les suivons pas davantage. Nous égarerions nous-mêmes le débat.

L'unique fait de ce procès, le fait qui domine tous les autres est celui de l'extermination méthodique, systématique, de tous les hommes qui occupaient l'espace convoité par l'Allemagne.

D'autres crimes encore ont été commis, mais seulement comme moyens. On est tenté de dire secondairement et accessoirement, tant on est dégoûté par l'atrocité du crime final.

Il convient de bien se pénétrer de cette atrocité, de bien comprendre le danger qu'un tel précédent fait courir à l'humanité pour requérir les peines adéquates.

H5164 - 0063

III - ATROCITE du CRIME d'ETAT.-

Le crime de ces hommes n'est pas simple. Nous l'avons déjà montré. Le criminel ordinaire connait sa victime, il la voit. C'est lui qui la frappe et il connaît les effets de son coup. Même s'il n'est que complice il n'est jamais assez loin moralement et psychologiquement de l'auteur principal pour ne pas partager dans une certaine mesure ses appréhensions et ses réactions lorsque le coup est porté et que la victime tombe.

Commis par l'appareil d'Etat, le génocide, l'assassinat ou tout autre crime devient anonyme. La responsabilité n'est portée principalement par personne. Tous la partagent, ceux qui par leur présence maintiennent et soutiennent l'appareil, ceux qui ont conçu, ceux qui ont voulu, comme celui qui donne l'ordre. Quant à celui qui exécute, il se répète "Befehl ist Befehl", "L'ordre est l'ordre", et il accomplit son office de bourreau.

Ceux qui décident le font sans trembler, ils n'imaginent peut-être même pas d'une façon précise, concrète, les conséquences de leurs ordres. C'est ainsi qu'il faut comprendre la stupeur de certains accusés dans les minutes qui suivirent ici la projection du film sur les camps. Quant à ceux qui par leur collaboration générale à l'oeuvre du parti et de l'Etat permettent l'exécution du crime, ils ont le sentiment d'assister, passifs, à une scène à laquelle ils sont étrangers. D'ailleurs aucun châtiment n'est à craindre. Sur le plan allemand, l'Etat, le parti sont forts et décidés à le rester pour mille ans. Ils ont anéanti la justice.

...../

H5164-0064

.....

Sur le plan international le droit en vigueur assure l'immunité, du moins on le croit - Au surplus il n'existe aucune juridiction internationale permanente qui puisse se dresser contre les Etats brigands. Quant à l'éventualité d'un échec militaire personne ne s'y arrête tant les précautions paraissent bien prises. Il est remarquable d'ailleurs que le point culminant dans les massacres se situe, compte-tenu du décalage causé par le délai pour mettre en service les chambres à gaz, dans la période où l'Etat et le régime se croient certains de la victoire, ou n'ont pas encore pris au sérieux les prodromes de la défaite. C'est vraiment le crime anonyme et parfait, tel que l'imagine le moraliste français lorsqu'il propose le cas du mandarin, pour éprouver la conscience morale. Et les conditions sont toutes en faveur de l'absence de réaction. Les faits ont démontré qu'aucun de ces hommes n'a eu le sursaut décisif dans ces conditions.

La plupart ont bien senti qu'ils avaient joué un rôle dans la trgédie. Ils se sont appliqués à libérer leurs consciences, plus qu'à tenter de tromper leurs juges, je pense, en rejetant la faute sur un voisin. Peu ont eu le courage de reconnaître comme SCHIRACH et FRANK que pièces de l'appareil ils ne pouvaient se dérober à leur responsabilité. Au risque de laisser descendre la culpabilité jusqu'au peuple allemand qui ne sut pas rejeter ses mauvais maîtres, les autres se récusent. Ils s'appliquent dans l'exposé de leur cas à diluer les responsabilités avec l'espoir de les faire disparaître, mais puisqu'il est vrai comme l'a dit SEVERING, après le maire d'Orianenburg et celui de Buchenwald, comme l'a confirmé FRANK, que partout en Allemagne l'on chuchotait que les gens mouraient dans les camps comme le monde le sait maintenant, espèrent-ils donc nous faire croire qu'eux seuls l'ignoraient ? ..... /

H5164 - 0065

....

Les moins coupables d'entre eux, si l'on peut établir une hiérarchie entre "major criminals" n'ont pas osé s'opposer, mais leur criminelle lâcheté eut des conséquences si effroyables qu'il ne peut y avoir là une cause d'atténuation à la peine.

Tel que nous le voyons maintenant, le crime d'Etat, dans un régime où Etat et parti sont confondus et où le contrôle populaire ne s'exerce pas, faute de liberté de pensée, de liberté d'expression et d'élections libres, le crime d'Etat est de tous les crimes le plus aisé à commettre au point de vue subjectif. D'autre part les progrès des techniques dans le monde ont mis au service de l'homme presque toutes les forces de la nature. Sa puissance pour le mal en a été sérieusement accrue. [illegible] Dans le même temps le frein moral s'est relâché sous l'influence d'un matérialisme de la jouissance qui est lui aussi, le fruit corrompu du progrès matériel hors du contrôle de l'esprit. [illegible]

D'une façon générale la criminalité paraît s'aggraver dans tous les Etats malgré le perfectionnement des méthodes de répression.

Sur le plan international le phénomène est du même ordre. Il a seulement plus d'ampleur car jusqu'ici il n'a existé aucun moyen de répression. La révolution industrielle, l'essor des sciences de la nature ont multiplié la puissance virtuelle des Etats. Que l'Etat concentre entre ses mains les richesses naturelles et leur exploitation, qu'il accroisse son emprise sur le crédit par les manipulations monétaires, l'augmentation des impôts, la multiplication des emprunts libres ou forcés, qu'il lie davantage à son destin les populations par le développement des services publics d'assistance, qu'il dirige la pensée par la propagande

..... /

H5164 - 0066

.....

radiodiffusée, qu'il utilise à cette fin des meneurs éloquents capables de réveiller chez les hommes les plus dispersés et les plus paisibles, les passions aveugles des foules, si cet Etat anéantit en même temps tous les modes d'expression de ses adversaires, interdit tout contrôle populaire, toute critique même privée, il devient un souverain absolu, ayant en mains de prodigieux moyens d'action pour le meilleur ou le pire. Toutes les techniques criminelles sont à sa portée et il peut en disposer sans retenue, à moins que vous n'introduisiez, Messieurs les Juges, la notion de sanction dans le droit international. Il faut qu'il soit désormais possible de mettre un terme aux activités criminelles d'un Etat bandit par la force d'un organisme supra-étatique dirigé par une justice de même nature, sinon c'en est fini de la liberté des peuples. Les armes de la révolte ont glissé de leurs mains le jour où les Etats et les Etats seuls ont pu posséder des moyens de destruction contre lesquels le courage des citoyens reste désarmé. Servies par peu d'hommes dévoués au régime criminel, les armes propres aux Etats peuvent noyer dans le sang les moindres velléités de résistance et si la révolte contre la tyrannie reste le plus sacré des devoirs, cette révolte est maintenant sans espoir. Voici le danger. Et l'Allemagne y a succombé. Certes les conditions favorables s'y sont trouvées toutes réunies en même temps. Sous la poussée de la révolution industrielle qui depuis 1850 fut plus violente dans ce pays que dans aucun autre, un immense changement du niveau social s'est produit, en même temps que la population de rurale et terrienne, devenait urbaine et industrielle. Il en est résulté un abaissement du niveau spirituel dont les conséquences ont été désastreuses, car la bourgeoisie n'avait reçu aucune formation politique sous l'Empire.

..... /

...

....

Sciemment écartées des affaires publiques par les maîtres d'autrefois, les masses allemandes ne se sont animées comme grande bourgeoisie patronale ou comme prolétariat industriel que pour l'essor économique du Reich, comme bourgeoisie moyenne que pour l'armée etle Reich à venir. Quand , après l'autre guerre, il fallut souffrir les déceptions de la défaite, quand s'y ajoutèrent dans un milieu médiocre et aigri, avec le sentiment amer de la déchéance matérielle et sociale, toutes les rancoeurs et tous les ressentiments que l'accusé GOERING nous a dépeints au début de sa déposition, quand la jeunesse surtout voulut incarner ses espérances dans une réalité concrète, alors le pangermanisme se réveilla, répandu, vulgarisé, et se trouva à la portée de tous les mécontents. En même temps la vieille antithèse entre vitalisme etintellectualisme, entre culture et civilisation, entre saine ferveur et lassitude décadente, entre culte de la vie et culte de l'esprit, a été réveillée et cristallisée à l'usage des cerveaux simples et puérils dans l'antithèse dynamique entre l'Aryen nordique et le juif sémite. Une éducation appropriée a imposé ce matérialisme biologique sans difficultés. Le terrain était prêt de longue date. L'Allemand aime par dessus tout la doctrine reçue par ce qu'elle seule peut suppléer au défaut de discipline personnelle et autonome qui le caractérise sur le plan intellectuel et moral. Il adore ce qu'on peut réciter à titre de croyance admise par tous simultanément, de cliché facile à servir en toute occasion. Les jeunes Allemands apprirent donc pour l'Abitur les six races admises par Günther comme ils apprenaient la grammaire et ils ne discutèrent pas plus celles-ci que celle-là. Et alors que l'esprit allemand reprochait à des nations aussi vivantes, aussi attachées à leur sol, à leur tradition,

...../

H5164 - 0067

.....

à leur culture humaine souple et diverse que l'Angleterre et la France, de se contenter d'un misérable et artificiel intellectualisme, alors qu'il leur reprochait le crime contr la vie (et le docteur Stahmer s'en est fait l'écho), l'espri allemand se créait à lui-même, en raison du grossier et facile catéchisme qu'il prétendait infliger à tous, un intellectualisme autrement dangereux et artificiel que le nôtre. Le terme de cette prétendue éthique de la VIE fut une pratique et une doctrine de pure opportunité collective ou sociale pseudo-scientifique, biologico-matérialiste. Ce terme fut les stérilisations, les expériences physiologiques dans les camps et I5.000.000 de morts. La réflexion du vieux penseur français revient irrésistiblement à l'esprit devant ce résultat : "Science sans conscience n'est que ruine de l'âme." Un néo-machiavélisme dont GOERING nous a donné le type au cours de sa déclamation s'implanta... J'ai lu quelque part dans une plaidoirie de ces jours derniers que le juste en soi, n'existe pas et que la recherche des limites du juste et de l'injuste est déterminé par des critères historiques et nationaux (Dr NELTE). HITLER avait déjà dit : " Ce qui est juste est ce qui profite au peuple" et au témoignage de son défenseur FRANK avait paraphrasé : "Est juste ce qui profite au peuple. L'intérêt commun passe avant l'intérêt particulier". En lisant cela, je pensais à la réponse qu'eut faite BOSSUET l'absolutiste qui sut fixer l'humaine mesure.(La défense a comparé l'absolutisme français au nazisme : voici la réponse).

" ..... /

H5164 - 0068

....

" La politique sacrifie le bien particulier au bien public et cela est juste jusqu'à un certain point : Il faut qu'un " homme meure pour le peuple. Par là Caïphe entendait qu'on " pouvait condamner un innocent au dernier supplice sous " prétexte du bien public : ce qui n'est jamais permis " car au contraire le sang innocent crie vengeance contre " ceux qui le répandent."

Ce que les préceptes nazis pouvaient donner, nous le savons. Le témoin ROSER nous a rapporté les propos de ce jeune soldat allemand qui après avoir décrit le massacre d'un ghetto concluait : "Ah, mon Cher Ami, c'était affreux, " mais..... l'ordre c'est l'ordre". Le Tribunal trouvera à la fin du document F 655 qui figure dans l'un des livres de documents déposés par la Délégation Française l'effroyable réflexion de KRAMER. KRAMER avant d'être chef du camp de Bergen-Belsen avait commandé le camp de Natzwiller en Alsace et là, on en avait la preuve, avait lui-même asphyxié par les gaz quatre-vingts personnes. A la question: Qu'auriez-vous fait si tous n'étaient pas morts ? Il répondit : "J'aurais tenté de les asphyxier à nouveau en " projetant dans la chambre une seconde dose de gaz. Je n'ai " éprouvé aucune émotion en accomplissant ces actes, car j' " avais reçu l'ordre d'exécuter de la façon que je vous ai " indiquée les quatre vingts internés. J'ai d'ailleurs été " élevé comme cela". Quelle terrible accusation contre le système! Cet homme, avant d'être assassin par ordre, avait été comptable à Augsbourg. Combien reste-t-il, dans l'Allemagne d'aujourd'hui, de paisibles comptables élevés comme cela ? et maintenant"le sang innocent crie vengeance"

H5164 - 0069

H5164 - 0070

C O N C L U S I O N

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Vous connaissez le crime ! Vous savez pourquoi et par quels moyens il fut commis ! Crime monstrueux, sans précédent il est celui de "L'ETAT-PARTI" national socialiste, mais les accusés en leur qualité de chefs du parti national socialiste et de grands commis de l'Etat ont tous assumé des responsabilités majeures dans la conception ou l'exécution de ce crime. Leur participation au crime de l'Etat-Parti est leur faute personnelle que ne couvre aucune immunité !_

Ils doivent être châtiés, vous connaissez aussi les dangers que leur crime fait courir au monde, les misères, les malheurs qu'il a répandus sur les hommes.

Il faut frapper fort, sans pitié ! Que la sentence soit juste, cela suffit!

Certes les culpabilités sont nuancées. S'en suit-il que les peines doivent être elles-mêmes nuancées si le moins coupable, comme nous le pensons, mérite déjà la mort ! Demain, ce procès international terminé, ces principaux criminels de guerre condamnés, nous rentrerons dans nos pays, et là, devant nos propres tribunaux nous aurons peut-être à

..... /

H5164-0071

....

poursuivre ceux qui ont seulement exécuté les ordres de l'Etat national-socialiste, qui ne furent que des bourreaux.

Mais comment pourrions-nous alors réclamer la mort contre un autre KRAMER, contre un autre HOESS, contre ces chefs de camp qui ont sur la conscience des millions d'êtres humains exécutés par ordre, si nous hésitions aujourd'hui à requérir le châtiment suprême contre ceux qui furent les moteurs de l'Etat criminel, de l'Etat qui donna les ordres.

Au surplus le sort de ces hommes dépend entièrement de votre conscience ! Voici qu'il nous échappe, notre tâche est achevée. C'est à vous d'entendre maintenant dans les silences de vos délibérés, le sang des innocents qui réclame justice.

-:-:-:-:-:-

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

H-5164

DOSSIER D'AUDIENCE

Le Procureur Général :

R. F.

J. H. 502063.

H5164 - 0072

Final Speech French (M. Dubost)
(French)